1 Champ d'application

1.1 Les présentes Conditions Générales d'Achat (CGA) s'appliquent à tous les devis et offres émis par les Fournisseurs, ainsi qu'à toutes les commandes et contrats d'achat passés par l'Acheteur, sous réserve des Conditions Particulières mentionnées dans la commande. Le terme "Acheteur" désigne CIMALUX S.A.

1.2 Les CGA font partie intégrante des commandes et de toute modification de celles-ci, au même titre que les plans et documents annexés.

1.3 Les CGA s'appliquent également aux fournitures, services ou devis futurs adressés à l'Acheteur.

1.4 Sauf accord écrit contraire de l'Acheteur, les conditions générales du Fournisseur ne sont pas contraignantes pour l'Acheteur, même si elles n'ont pas été expressément contestées.

1.5 Le Fournisseur doit confirmer par écrit la commande dans un délai de 5 jours ouvrables.

2. Devis et Livraison

2.1 La préparation/soumission des devis n'est pas contraignante pour l'Acheteur et se fait exclusivement aux frais du Fournisseur.

2.2 Les échantillons et spécimens sont fournis gratuitement à la demande de l'Acheteur, sous réserve que leur coût soit raisonnable.

2.3 Les devis soumis à l'Acheteur sur la base de ces CGA sont contraignants. La TVA applicable doit être indiquée séparément.

2.4 La période de livraison mentionnée dans la commande est contraignante pour 30 jours minimum. Les livraisons anticipées ne sont autorisées qu'en cas d'accord préalable écrit de l'Acheteur.

2.5 Le Fournisseur doit respecter les dates et délais convenus.

2.6 En cas de retard de livraison, le Fournisseur doit en informer immédiatement l'Acheteur.

2.7 L'Acheteur peut demander des modifications ou ajouts à la commande, et le Fournisseur doit informer de toute conséquence sur le prix ou le délai dans un délai de 10 jours.

2.8 La livraison des équipements et machines est considérée complète une fois que l'Acheteur détient les certificats de test, listes de pièces de rechange et modes d'emploi.

3. Prix et Conditions

3.1 Les prix indiqués dans la commande sont fermes et ne peut être révisés sauf disposition contraire.

3.2 Les prix sont régis par les INCOTERMS® 2020 comme indiqués sur la commande.

3.3 Si les prix sont proposés EXW (INCOTERMS® 2020), la livraison sera effectuée selon les instructions de l'Acheteur.

3.4 Les produits provenant d'un Fournisseur établi dans l'UE mais d'origine non-UE doivent être importés aux frais du Fournisseur.

3.5 Les frais supplémentaires ne seront acceptés qu'après accord préalable écrit de l'Acheteur.

4. Suspension, Annulation et Résiliation

4.1 L'Acheteur peut, sans que le Fournisseur soit considéré en manquement de ses obligations contractuelles,

a) suspendre la commande,

b) l'annuler en tout ou partie, ou

c) résilier le contrat

4.2 En cas d'annulation de la commande, l'Acheteur remboursera les dépenses réellement engagées à la date de l'annulation, à l'exclusion des pertes de profits.

4.3 L'Acheteur doit envoyer une demande formelle par courrier recommandé. Si le problème n'est pas résolu après 15 jours, un avis de résiliation sera envoyé.

4.4 L'Acheteur peut résilier le contrat pour tout manquement ou non-respect des engagements contractuels. Après une période raisonnable, l'Acheteur peut mandater un tiers pour effectuer la commande aux frais du Fournisseur**.**

4.5 L'Acheteur peut également résilier la commande si le Fournisseur est placé en redressement judiciaire, procédure de sauvegarde ou faillite, sans indemnisation pour le Fournisseur.

4.6 En cas de paiement déjà effectué, le Fournisseur doit rembourser les montants des travaux et services non réalisés.

5. Livraison et Transfert de risques

5.1 Le transfert des risques s'effectue lors de l'acceptation selon le procès-verbal de réception des biens par l'Acheteur.

5.2 Le Fournisseur doit indiquer le numéro de commande sur tous les documents d'expédition et bons de livraison pour éviter les retards de traitement.

6. Emballage et Transport

6.1 Les pièces doivent être préparées et emballées conformément aux normes de l'industrie. L'emballage doit être adapté au mode de transport et au pays de destination.

6.2 Sauf disposition contraire, tous les frais d'expédition et formalités sont à la charge du Fournisseur.

6.3 Le Fournisseur est responsable de l'emballage même si le transport est remboursé par l'acheteur.
6.4 Le transfert des risques est régit par les INCOTERMS® 2020.
6.5 Le bon de livraison (en 2 exemplaires) doit indiquer le numéro de commande, la référence et la description des articles, le poids brut/net, les données INTRASTAT (le cas échéant), l'adresse de livraison et les dimensions (L x l x H).
6.6 Si les livraisons sont retardées, partiellement livrées, ou incorrectes l'Acheteur peut annuler ou replanifier la livraison aux frais du Fournisseur.
6.7 La signature du bon de livraison par l'Acheteur confirme la réception, sans reconnaissance de la quantité et qualité des biens.
6.8 Le transfert de propriété a lieu dès que l'objet de la fourniture est identifié comme ayant été produit pour l'Acheteur et en proportion de l'avancement de la fabrication et des paiements effectués.

7. Sous-traitance
7.1 Le Fournisseur ne peut sous-traiter tout ou partie des services sans l'accord préalable écrit de l'Acheteur.
7.2 L'accord de l'Acheteur ne décharge pas le Fournisseur de ses obligations envers l'Acheteur.

8. Contrôles et Tests
8.1 Le Fournisseur donne à l'Acheteur, ou à ses sous-traitants accès à ses installations pour le contrôle qualité et les tests en usine.
8.2 Ces contrôles doivent se dérouler avant l'expédition, sauf accord contraire.
8.3 En l'absence de spécifications techniques particulières, les tests sont effectués conformément aux bonnes pratiques de l'industrie.
8.4 Les frais de test sont à la charge du Fournisseur, sauf les frais personnels de l'Acheteur.
8.5 En cas de constatation de défaut pendant les tests, le Fournisseur doit prendre des mesures correctives et répéter les tests à ses frais.
8.6 L'Acheteur doit tester les biens à réception dans un délai raisonnable et toute réclamation doit être faite dans les 10 jours ouvrables.
8.7 Les réclamations pour défauts sont prescrites après 24 mois, sauf disposition légale contraire.

9. Garantie
9.1 Le Fournisseur garantit que ses fournitures sont conformes aux spécifications et adaptées à l'utilisation prévue, qu'elles respectent les normes techniques, environnementales, énergétiques et de sécurité et qu'elles sont exemptes de défauts.
9.2 Le Fournisseur garantit que les fournitures sont neuves, sauf si la commande porte sur des biens d'occasion.
9.3 Les périodes de garantie sont de dix (10) ans pour les travaux de génie civil et deux (2) ans pour les autres fournitures/services.
9.4 Pendant la période de garantie, le Fournisseur doit réparer ou remplacer gratuitement toute pièce défectueuse.
9.5 Les coûts de réparation, de rénovation ou de remplacement sont à la charge du Fournisseur.
9.6 Si le Fournisseur est en retard ou néglige ses obligations de garantie, l'Acheteur peut procéder à la réparation aux frais de ce dernier.
9.7 Les périodes de garantie sont prolongées du temps de l'indisponibilité des biens réparés ou remplacés.
9.8 La responsabilité du Fournisseur couvre les dommages matériels et immatériels causés à l'Acheteur, ses clients, ou à des tiers.

10. Facturation
10.1 Toutes les factures doivent se référer à une commande écrite officielle de l'Acheteur.
10.2 Chaque facture doit correspondre à une seule commande, sauf disposition contraire.
10.3 Les factures doivent indiquer le numéro de commande, la référence et la description des articles, le prix unitaire, le poids brut/net, la référence des bons de livraisons/feuilles de présence, et les données INTRASTAT (le cas échéant).
10.4 Les factures de biens doivent être accompagnées des bons de livraison signés par l'Acheteur ou son représentant.
10.5 Les factures de services doivent être accompagnées des feuilles de présence ou rapports de réception signés par l'Acheteur ou son représentant
10.6 Le non-respect de ces conditions entraînera le renvoi de la facture.

11. Modalités de paiement
11.1 Les factures sont payables à 30 jours fin du mois de livraison.
11.2 L'Acheteur n'accepte pas les paiements contre remboursement ni les prépaiements, sauf stipulation contraire.
11.3 L'Acheteur n'accepte pas les paiements via des sociétés de factoring.
11.4 Si une garantie bancaire est demandée, elle doit être libérable à première demande de l'Acheteur.

11.5 En cas de non-conformité des fournitures, l'Acheteur peut suspendre les paiements jusqu'à ce que les engagements soient pleinement respectés.
11.6 L'Acheteur peut compenser les avoirs avec d'autres créances envers le Fournisseur.

12. Conformité et Exigences légales
12.1 Le Fournisseur doit exécuter les services conformément aux normes de l'industrie**.**
12.2 Le Fournisseur doit se conformer à toutes les lois et réglementations, y compris REACH (Règlement CE n° 1907/2006) et les lois sur les sanctions.
12.3 Le Fournisseur doit se conformer au Code de Conduite du Groupe Buzzi et aux règles anti-corruption (disponibles sur www.cimalux.lu) et partager ces valeurs avec ses propres fournisseurs.
12.4 Les fournitures doivent être conformes aux spécifications techniques les plus récentes et aux réglementations de l'UE (marquage CE).
12.5 Les fournitures et services doivent être économes en énergie, durables et sûrs. Les employés doivent être formés aux normes environnementales, énergétiques et de sécurité.

13. Détachement des travailleurs
13.1 Le détachement fait référence à l'affectation temporaire de travailleurs dans un autre pays par leur employeur, tout en maintenant leur statut d'emploi.
13.2 Le Fournisseur et ses sous-traitants doivent se conformer au Code du Travail luxembourgeois concernant les travailleurs détachés. Pour plus d'informations : itm.public.lu.
13.3 L'Acheteur peut vérifier la conformité à tout moment.
13.4 Tous les coûts et pénalités associés sont de la responsabilité du Fournisseur.

14. Propriété intellectuelle
14.1 Le Fournisseur garantit que ses prestations n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle des tiers.
14.2 Les plans, documents et modèles fournis par l'Acheteur restent la propriété de ce dernier. Le Fournisseur doit respecter les droits d'usage.

15. Propriété de l'Acheteur
15.1 L'Acheteur reste propriétaire des pièces fournies au Fournisseur.
15.2 Si des pièces sont combinées avec d'autres éléments, l'Acheteur devient co-propriétaire des biens en proportion de leur valeur.

16. Outillages et documents
16.1 Les outillages, modèles et documents fournis restent la propriété de l'Acheteur et doivent être utilisés uniquement pour réaliser la commande.
16.2 Tous les documents nécessaires à la fabrication, l'assemblage, la mise en service, doivent être fournis conformément aux instructions de l'Acheteur.
16.3 Le Fournisseur ne peut utiliser ces informations pour obtenir des brevets.

17. Confidentialité
17.1 Les documents fournis par l'Acheteur sont confidentiels et doivent être retournés après réalisation de la commande.
17.2 Les services et fournitures ne doivent pas être utilisés à des fins de publicité sans l'accord écrit de l'Acheteur.

18. Résolution des litiges
18.1 En cas de litige, les parties tenteront d'abord une résolution amiable (CMCC).
18.2 En cas de persistance du litige, les tribunaux de Luxembourg seront compétents.

19. Force Majeure
19.1 Aucune des parties ne sera responsable si un événement de Force Majeure (FM), comme défini dans le code civil luxembourgeois, l'empêche de remplir ses obligations.
19.2 La partie invoquant la FM doit en informer l'autre par lettre recommandée dans les 48 heures, de même lors de la levée de la FM.

20. Divers
20.1 En l'absence de clauses applicables dans la commande et les CGA, les clauses légales s'appliquent.
20.2 L'invalidité d'une clause n'affecte pas les autres.
20.3 Le Fournisseur accepte que l'Acheteur traite les données personnelles conformément à la politique de protection des données de l'Acheteur (disponible sur www.cimalux.lu).